

[contact@asl-grandvillage.fr](mailto:contact@asl-grandvillage.fr)

[www.asl-grandvillage.fr](http://www.asl-grandvillage.fr)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Du 13 juin 2023

Chers résidents et propriétaires de Grand Village,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale de l'ASGV, qui aura lieu  
à la **salle Chipping SODBURY à Cesson, rue Aimé Césaire**  
**le mardi 13 juin 2023 à partir de 20H00.**

Au cas où vous ne pourriez pas participer personnellement à cette assemblée, vous trouverez un pouvoir en annexe afin de vous faire représenter.

Le verre de l'Amitié sera servi durant l'émargement.

Si le quorum n'était pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale serait convoquée dans un délai de 30 jours maximum, sans condition de quorum, conformément aux statuts (art 9.10 page 46).

### Ordre du jour

**Pour chaque point abordé nécessitant un vote, celui-ci sera fait dans la continuité, et avant de passer au point suivant.**

1. Approbation à main levée du Procès-Verbal de l'Assemblée du 8 juin 2022.  
**Vote : 1<sup>ère</sup> résolution** : Approbation des comptes de l'exercice 2022 et quitus au Conseil Syndical
2. Rapport du Président 2022 et Orientations 2023.
3. Rapports d'activités du Conseil Syndical pour 2022.  
**Vote : 2<sup>ème</sup> résolution** : Election des membres du conseil syndical.
4. Rapports financiers  
**Vote 3<sup>ème</sup> résolution** : Approbation des budgets prévisionnels 2023 et 2024
5. Questions diverses

### Liste des pièces jointes

Formulaire de questions diverses

Appel à candidature

Pouvoir nominatif

Pièces comptables :

- Compte de gestion pour les opérations courantes de l'exercice clos et budgets prévisionnels pour 2023 et 2024.
- Etat financier au 31/12/2022

### 1. Approbation à main levée du Procès-Verbal de l'Assemblée du 8 juin 2022.

Il est consultable sur le site : [www.grandvillage77240.fr](http://www.grandvillage77240.fr) et au local de l'ASGV.

**Vote : 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation à main levée des comptes de l'exercice 2022 et quitus au Conseil Syndical.**

## 2. Rapport du Président pour 2022 et Orientations pour 2023.

En juin dernier, J'ai pris la suite de Mme Schaaff-Labaye au poste de Président de l'ASGV. Une tâche que j'assume grâce à l'investissement personnel des membres du Conseil Syndical, en grande partie renouvelé, que je tiens à remercier chaleureusement.

Je tiens à rappeler que nos membres sont tous bénévoles et effectuent les tâches de gestion de notre ASL par amour de notre cadre de vie. Nous sommes d'ailleurs toujours à la recherche de membres qui souhaitent intégrer le bureau.

Gestion du personnel : notre jardinier Monsieur Wojcik est toujours en arrêt de travail, depuis octobre 2022, Madame Sylvie Coupard a repris ses fonctions en tant que secrétaire comptable.

Espaces verts : la campagne abattages/élagages est terminée. (Rappeler que les propriétaires ne doivent pas arracher ou planter des arbustes sur les espaces communs). Nous avons enlevé la benne à végétaux qui ne nous était plus utile, à la place seront installés des récupérateurs d'eau. De nombreux changements ont eu lieu dans le domaine des espaces verts pour une gestion plus transparente.

Sécurité : nous demandons à tous les villageois de réduire leur vitesse excessive et les stationnements sauvages.

Délégué de rue : nous sommes toujours à la recherche de binôme dans chaque rue.

Cette année nous avons mis en place un pôle animations/événements qui organise des activités ponctuelles (en décembre 2022 Décorations de nos maisons, en janvier 2023 Galette des rois, en avril 2023 chasse aux œufs pour les enfants de 2 à 12 ans).

Orientation 2023 :

- Faire le maximum pour la sécurité dans les rues à cause de la vitesse excessive.
- Opération massifs fleuris avec des bénévoles
- Campagne plantation d'arbres

Finances : l'état de nos finances nous permet d'envisager l'avenir proche sans trop d'inquiétude.

Le bureau décide de ne pas augmenter les charges.

Nous remercions l'ensemble des membres dont les mandats sont arrivés à échéance et qui n'ont pas souhaité le renouveler pour leur investissement et leur dévotion.

Fabrice STEPHAN  
Président de l'ASGV.

### 3. Rapports d'activité du Conseil Syndical pour 2023

#### A. URBANISME et TRAVAUX – VENTES

##### A.1 Dossiers fournis aux notaires en vue de réalisation d'actes de vente :

Nous avons constitué un ensemble de 19 dossiers, en 2022 ce qui représente un renouvellement de nos résidents d'environ 5,13 % sur un an (13 dossiers en 2021).

##### A.2 Suivi des demandes de travaux effectuées par les résidents.

Rappelons que pour tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur des maisons, l'accord préalable de l'ASGV puis le dépôt ensuite d'une déclaration de travaux (voire d'une demande de permis de construire selon les cas) en mairie, sont obligatoires.

**Il nous semble toujours utile de répéter que cette obligation n'a pas pour objectif de vous empêcher de réaliser vos travaux mais elle est un moyen de préserver l'harmonie des maisons de Grand Village qui constitue également un élément important de leur valeur individuelle.**

##### A.3 Suite des visites de conformité réalisées par le Conseil Syndical

Nous transmettons systématiquement au notaire lors d'une vente un état de conformité, un exemplaire du règlement et des statuts de l'ASGV, afin que tous les nouveaux acquéreurs disposent de ces documents indispensables. Le règlement est téléchargeable sur le site de Grand Village. Certains nouveaux copropriétaires ont, suite à cet état, effectué les travaux de mise en conformité.

#### ESPACES VERTS, MOBILIER URBAIN, ECLAIRAGE

##### Bilan espaces-verts juin 2022 / juin 2023

Comme chaque année l'entretien des espaces-verts reste un budget important pour l'ASGV pour l'entretien de ces 5 hectares végétalisés. Plusieurs sociétés interviennent :

- Pour les élagages/abattages : la société LELARGE,
- Pour la tonte et une partie de la taille : la société VOISIN,
- Pour l'entretien courant du site : la société ENJOY GARDEN
- Pour la gestion des chenilles processionnaires : la société AAALLO GUÊPES.

##### ELAGAGES :

Cette année les travaux d'élagage/abattage ont été une nouvelle fois réalisés par la société Lelarge. Elle a réalisé une grande partie des travaux au début de l'hiver notamment avec l'élagage des Saules entre le pont de la rue d'Avon et le pont de la rue de Seine-Port. La société Lelarge nous a élagué et mis en sécurité certains arbres afin de sécuriser le parc lors des fortes rafales de vent durant l'année.

De plus afin de sécuriser le secteur de Grand Village il a fallu abattre 9 arbres sur l'ensemble du patrimoine de Grand Village. Un Acacia rue de Gretz, un Bouleau rue d'Ormesson, un Frêne sur les chemins roses, un Saule rue d'Avon, un murier rue de Meaux, un autre murier rue de Meaux/Jouarre et un Cerisier Fleur côté grande pelouse.

Depuis quelques années le changement climatique, les fortes chaleurs et le manque cruel de précipitation ont participé grandement à affaiblir et fragiliser certains sujets déjà peu vaillants ou affaiblis, eu égard aux attaques annuelles et quotidiennes des insectes, des champignons et des moisissures diverses et variées.

Comme chaque année la société Lelarge a mis à disposition une forte quantité de copeaux de bois broyé qui ont pu profiter à de nombreux copropriétaires, nous en sommes ravis.

## **LA TONTE ET TAILLE DE 39 PIGNONS :**

Elles sont réalisées par la société Voisin dans le cadre d'un contrat triennal qui se termine fin 2023. La qualité de la prestation n'est pas toujours au rendez-vous, c'est pourquoi nous mettrons en concurrence la société Voisin pour le prochain contrat. Nous demanderons au futur prestataire d'étudier uniquement la tonte.

## **ENTRETIEN COURANT DU SITE :**

Ce travail a été réalisé par la société Enjoy Garden jusqu'au 30 avril 2023. Cette société a géré la taille des massifs au niveau des parking, des coulées vertes, le ramassage des poubelles, et a commencé à réaliser des plantations de plantes vivaces notamment rue de Jouarre.

Un nouveau prestataire devrait intervenir prochainement pour l'entretien de notre belle résidence

## **CHENILLES PROCESSIONNAIRE :**

Tous les 2 ans nous devons changer les pièges de nos Pins Sylvestre et Parasol dû à leur croissance.

Cette année nous avons fait appel à la société AAALLO Guêpes. Grâce à son intervention, il a pu retirer une vingtaine de cocons de chenilles processionnaires et procéder au changement de 27 pièges excepté sur un Chêne où nous avons fait mettre, grâce à Alain Labaye, deux nichoirs à Mésanges avec succès.

## **B. SÉCURITÉ**

Pendant toute la période d'été 2022, des rondes de surveillance de nuit ont été effectuées par la société VAY Sécurité qui nous a donné satisfaction. Aucun incident majeur n'a été signalé par la société.

Ils sont intervenus également pendant la période de la fête foraine à Vert Saint Denis.

Suite à la vitesse excessive des véhicules dans Grand Village, et malgré la vitesse limitée à 30 kms/h, nous avons décidé d'installer un radar mobile pédagogique qui sera loué à la société ElanCité.

La police municipale s'est aussi engagée à faire plus de contrôles pedestres, mobiles et de vitesse.

## **C. GESTION DES COTISATIONS**

**Rappel :** les charges trimestrielles sont exigibles à **terme à échoir**, donc au **début de chaque trimestre**, merci d'en tenir compte.

Elles contribuent au bon fonctionnement et à la réalisation des projets de notre association.

- Pour le règlement des charges par virement :
  - - N'oubliez pas d'inscrire votre numéro de lot (qui figure dans l'appel de charges)
  - Notez votre nom de famille
  - La référence du trimestre que vous réglez : ex : 2T2023 pour 2<sup>ème</sup> trimestre 2023
- Pour le règlement par **chèque** il est **impératif** d'indiquer au verso de ce dernier le **numéro de lot** auquel il se rapporte sans joindre ni agraffer de document.

## **Point sur les copropriétaires débiteurs au 31 décembre 2022 :**

- 52 propriétaires sont en retard de paiement pour une somme de 11 536 € (en 2021, 30 copropriétaires en retard pour 6 388 €)

Habiter Grand Village, ce sont des droits et aussi des devoirs dont celui, entre autres de payer ses charges de copropriété en temps et en heure.

Nous vous rappelons que nos Règlement et Statuts prévoient des majorations et des recouvrements par voie de justice dont les frais seront à la charge du copropriétaire débiteur. Pensez à vous rapprocher des membres du Comité Syndical si vous rencontrez des difficultés dans le paiement de vos charges. Une solution peut toujours être trouvée.

#### **4. Election des membres du Conseil Syndical**

Depuis quelques années, la possibilité de faire gérer Grand Village par un Syndic Professionnel est d'actualité, et encore plus cette année : 1 membre terminent son mandat de 3 ans, et un autre membre démissionne pour raisons familiales.

Nous vous rappelons que dans les statuts : Article 4 : Comité Syndical

4.1.1 – L'Association Syndicale est administrée par un Comité Syndical de neuf membres élus par l'Assemblée Générale. Ils sont choisis parmi les membres de l'Association Syndicale qui ont fait acte de candidature précédemment à la tenue de l'Assemblée....

Notre Association Syndicale Libre ne peut fonctionner qu'avec ses membres. En cas de nombre insuffisant de candidats, et donc de postes non pourvus, le recours à un Syndic Professionnel sera nécessaire. Plusieurs devis ont été demandés, et suivant les attributions, les responsabilités et le rôle de chaque syndic, les coûts varient.

Le coût de la voix actuellement à 8 € pourrait donc augmenter entre 1 € et 2 € ce qui la porterait à **9 € ou 10 €**, cette augmentation ne comprenant pas les appels de charges exceptionnelles que nous sommes d'en l'incapacité de chiffrer.

**Vote : 2<sup>ème</sup> résolution : Election des membres du Conseil Syndical**

#### **5. Rapports financiers 2022**

Pour l'année 2022, il n'y a rien eu de particulier concernant les dépenses de l'ASGV.

Toutefois certaines lignes ont dépassé le budget prévu votée lors de l'AG 2022 à savoir :

- Les espaces verts : il avait été prévu un budget de 21 000€ alors qu'il a été réalisé 44 810€

Cela fait suite au remplacement du jardinier sur toute l'année 2022 par notre prestataire. En effet, André a été en arrêt maladie toute l'année 2022 il faut donc prendre en compte les 21 000€ budgéter en 2022 auxquels on additionne les 15 500€ de salaire non versé et les 12 000€ de prime de départ à la retraite ce qui fait un total de 48 500€ Budgéter au titre de notre jardinier. Nous constatons donc que le budget prévu n'a donc pas été dépassé

- L'abattage : un budget de 3 500€ avait été prévu alors que nous avons réalisé 19 454€
- Elagage : un budget prévisionnel de 12 600€ vs 19 454€

Nous avons dû abattre ou élaguer plusieurs arbres cette année car ils représentaient un risque pour les copropriétaires (Arbres malades ou tombés suite aux intempéries)

- Frais de fonctionnement : un dépassement de 917 €

Dû à l'augmentation des prix de nos fournisseurs. Un budget de 4 000€ est prévu cette année pour l'achat de matériel afin de mettre en place les futures animations prévues au cours de l'année 2023

Le bureau a décidé de ne pas augmenter la part des copropriétaires pour l'année 2023 car nous subissons déjà une inflation très importante et nous ne souhaitons pas rajouter une charge supplémentaire au budget des habitants de Grand Village.

Toutefois, nous voulons attirer l'attention des copropriétaires sur les incivilités rencontrées sur l'année 2023.

Le budget total des espaces verts représente à peu près **60%** de nos recettes, nous avons pu constater que les parties communes (pelouses bordant les habitations) servent de places de stationnements ce qui est totalement interdit et pourrait amener le syndic à effectuer la réfection de certaines pelouses abimées par des véhicules extérieurs (artisan ou livreur) ou de certains copropriétaires, nous serons donc dans l'obligation d'augmenter la part des copropriétaires ou de prendre des dispositions

*Article 1382 du code civil : toute personne qui cause dommage à une autre personne (physique ou morale) est tenue de le réparer. Selon l'article 1797 du code civil, l'entrepreneur réponds du fait des personnes qu'il emploie.*

Il en va de la responsabilité de tous

## **DOCUMENTS JOINTS**

- PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION POUR OPERATIONS COURANTES DE L'EXERCICE CLOS REALISE EN 2022 ET BUDGETS PREVISIONNELS POUR 2023 et 2024
- CERTIFICATION DES COMPTES

ASGV	RÉALISÉS 2022 – BUDGETS 2023 / 2024				
Clé / Compte	Libellé clé / compte	Réalisé 2022	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
001	CHARGES GENERALES				
603000	LOCAL ASGV : ENTRETIEN DES EXTINCTEURS	201,06 €	200,00 €		200,00 €
606100	CHARGES COURANTES : EAU	40,18 €	100,00 €		100,00 €
606110	CHARGES COURANTES : ÉLECTRICITÉ	1 623,49 €	1 800,00 €	340,84 €	1 800,00 €
615200	LOCAL ASGV : TRAVAUX NÉCESSAIRES		500,00 €		500,00 €
615240	ENTRETIEN GÉNÉRALE : MOBILIERS URBAINS	635,05 €	800,00 €		800,00 €
616000	CHARGES COURANTES : ASSURANCES	1 805,65 €	1 800,00 €	93,94 €	1 800,00 €
621300	FRAIS DE FONCTIONNEMENT : FRAIS POSTAUX	264,52 €	500,00 €		500,00 €
622200	LOCAL ASGV : ABONNEMENT FIBRE	513,57 €	800,00 €	41,48 €	800,00 €
622300	SECURITÉ : RONDES D'ÉTÉ	3 892,20 €	4 500,00 €		4 500,00 €
622600	HONORAIRES : EXPERT-COMPTABLE	3 162,80 €	3 200,00 €		3 200,00 €
625100	FRAIS DE FONCTIONNEMENT : FRAIS DE DÉPLACEMENT	64,15 €	100,00 €		100,00 €
625700	FRAIS DE FONCTIONNEMENT : RÉUNIONS (AG, DÉLÉGUÉS DE RUE, NOUVEAUX ARRIVANTS)	775,98 €	800,00 €	543,74 €	800,00 €
626000	COMMUNICATION : SITE INTERNET <a href="http://www.asl-grandvillage.fr">www.asl-grandvillage.fr</a>	87,79 €	100,00 €	8,39 €	100,00 €
626100	FRAIS DE FONCTIONNEMENT : ABONNEMENT DU TÉLÉPHONE PORTABLE	122,76 €	150,00 €	9,98 €	150,00 €
627000	BANQUE : SERVICES BANCAIRES	458,29 €	500,00 €	33,57 €	500,00 €
628000	FRAIS DE FONCTIONNEMENT : FOURNITURES	1 917,16 €	4 000,00 €		4 000,00 €
633000	SALARIÉS : FORMATION PROFESSIONNELLE	153,40 €	250,00 €		250,00 €
635120	IMPÔTS ET TAXES : TAXES FONCIÈRES	1 425,00 €	1 600,00 €	1 425,00 €	1 600,00 €
641001	SALARIÉS : SALAIRE DE LA SECRÉTAIRE	10 441,04 €	10 500,00 €	2 486,89 €	10 500,00 €
641100	SALARIÉS : SALAIRE DU JARDINIER	-268,79 €			
645100	SALARIÉS : CHARGES SOCIALES POUR LE JARDINIER	-307,92 €			
645110	SALARIÉS : CHARGES SOCIALES POUR LA SECRÉTAIRE	2 229,76 €	3 300,00 €	1 758,84 €	3 300,00 €
645120	POLE EMPLOI	438,52 €			
645301	AG2R SECRÉTARIAT	610,57 €			
645500	SALARIÉS : MEDECINE DU TRAVAIL	268,80 €	200,00 €	138,00 €	200,00 €
661100	INTERETS EMPRUNT	425,24 €	500,00 €		
671000	ENTRETIEN GÉNÉRAL : RÉFECTION DES CHEMINS ROSES		20 500,00 €		

678000	HONORAIRES : AVOCAT, HUISSIER DE JUSTICE	504,00 €	3 000,00 €		3 000,00 €
678520	HORS BUDGET : ESPACES-VERTS	3 749,70 €			
687000	PROVISIONS : CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 900,00 €		1 900,00 €
701000	RECETTES : APPELS DE CHARGES AUPRÈS DES COPROPRIÉTAIRES	-163 360,00 €	-163 360,00 €	-81 680,00 €	-163 360,00 €
716100	PRODUITS FINANCIERS	-913,75 €			
758000	PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	-52,38 €			
787250	REPRISE SUR PROVISIONS	-1 981,95 €			
005	ESPACES-VERTS				
605000	ESPACES-VERTS : PRÊT, ACHAT ET ENTRETIEN TRACTEUR	175,01 €	175,00 €		175,00 €
606300	ESPACES-VERTS : ÉQUIPEMENT, OUTILLAGES ET FOURNITURES	242,80 €	500,00 €		500,00 €
611101	ESPACES-VERTS : TONTE, RAMASSAGE DES FEUILLES ET HAIES DE PIGNON	41 400,00 €	41 400,00 €	3 450,00 €	41 400,00 €
611200	ESPACES-VERTS : CHENILLES PROCESSIONNAIRES, NIDS DE FRELONS ET GUI	90,00 €	2 000,00 €	210,00 €	2 000,00 €
611201	PREST. ESPACES-VERTS (exceptionnel)	44 810,00 €	41 500,00 €	3 800,00 €	41 500,00 €
615001	ESPACES-VERTS : PLANTATIONS	1 260,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
615002	ESPACES-VERTS : ABATTAGES		8 000,00 €		8 000,00 €
615200	LOCAL ASGV : TRAVAUX NÉCESSAIRES			129,90 €	
615210	ESPACES-VERTS : ELAGAGES	19 454,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €
615220	ESPACES-VERTS : DISPOSITION DES DÉCHETS VÉGÉTAUX	1 248,67 €	1 500,00 €		1 500,00 €
615240	ENTRETIEN GÉNÉRALE : MOBILIERS URBAINS	232,32 €			
641100	SALARIÉS : SALAIRE DU JARDINIER	-1 020,98 €			
643600	INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE		2 500,00 €		2 500,00 €
		107 891,82 €	110 575,00 €	7 589,90 €	110 575,00 €
006	ÉCLAIRAGE				
615209	ENTRETIEN GÉNÉRALE : LAMPADAIRES		750,00 €		750,00 €
			750,00 €		750,00 €
007	TÉLÉVISION				
615230	ENTRETIEN GÉNÉRAL : RÉSEAU DE TÉLÉVISION	5 786,11 €	6 000,00 €		6 000,00 €
		5 786,11 €	6 000,00 €		6 000,00 €
	Total général :	-17 396,18 €	15 565,00 €	-67 209,43 €	15 565,00 €

La comptabilité est tenue par nos soins, et toujours vérifiée par le cabinet comptable DBF.

Nous vous présentons les documents comptables simplifiés (les lignes non utiles à notre comptabilité en tant qu'association n'ont pas été reprises). Ils sont à votre disposition, au local de l'ASGV après prise de RDV.

**Nous vous annexons les pièces comptables telles quelles sont éditées par notre logiciel VALCOMPTA. Elles sont vérifiées par notre trésorière et notre trésorière adjointe, approuvées et validées par le cabinet comptable DBF.**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'association :

**ASGV**

**Pour l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022**

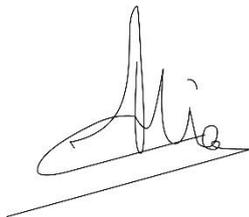
et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 04/01/2008, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

<b>- Total ressources</b>	<b>163 412,38 €</b>
<b>- Résultat net comptable</b>	<b>17 396,18 €</b>
<b>- Total du bilan</b>	<b>168 196,16 €</b>

Fait à Lieusaint Le 17/03/2023  
Jacques ROBIN Expert-comptable



**Vote : 3<sup>ème</sup> résolution : Approbation des budgets prévisionnels 2023 et 2024**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE de Grand Village du 13 juin 2023

## QUESTIONS DIVERSES

NOM :  
Prénom :  
Adresse :

Propose que la (ou les) question(s) suivante(s) soi(en)t débattue(s) au cours de l'Assemblée Générale :

Date et signature :

**A retourner le plus rapidement possible au siège de l'Association, et avant le 1<sup>er</sup> juin 2023.**

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de Grand Village du 13 juin 2023

## APPEL À CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail : .....@.....

Téléphone :  .....

 .....

**Fait acte de candidature au Conseil Syndical de l'Association Syndicale Libre des propriétaires de Grand Village.**

Date et signature :

**A retourner avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 au siège de l'Association.**

Annexe 3

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de Grand Village du 13 juin 2023

## POUVOIR

Je soussigné .....  
NOM Prénom

demeurant .....  
adresse complète

propriétaire du lot n° ..... et représentant ..... voix dans l'Association Syndicale Libre des  
propriétaires du groupe d'habitations « Le Grand Village »

**donne pouvoir à M .....**

à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire des propriétaires du groupe d'habitations « Le  
Grand Village », convoquée le 13 juin 2023 à partir de 20H00.

### **En conséquence :**

- Assister à la réunion de cette assemblée, émarger toute feuille de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'Assemblée, prendre part à toutes les délibérations et à tous votes sur les questions à l'ordre du jour
- Signer les procès-verbaux et toutes autres pièces

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toute autre assemblée qui serait appelée à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toute autre cause.

Fait à .....

Le ..... 2023

Le mandant

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir	Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir
---	--